



AVIS DE VACANCE GSRH17-2290

Le 5 mai 2017

Six à neuf postes du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels seront prochainement à pourvoir au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

Le personnel est informé de la vacance de six à neuf postes du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels (0 à 3 postes de sapeur et 6 à 9 postes de caporal), à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2017 par le biais de recrutement par voie de concours, de mutation et de recrutement direct.

Ces possibilités de recrutement restent susceptibles d'évoluer dans les mois à venir selon les départs, évolutions de carrières, mobilités, résultats aux concours et examens professionnels, etc.

1) Recrutement de caporaux par voie de mutation ou d'inscription sur liste d'aptitude :

Les postes ouverts au grade de caporal (anciennement sapeurs-pompiers professionnels de 1^{ère} classe) sont à pourvoir par voie de mutation ou par voie d'inscription sur une liste d'aptitude, établie en application des dispositions du 1 de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

2) Recrutement de sapeurs sans concours :

Les postes ouverts au recrutement interne sans concours (grade de sapeur, anciennement sapeurs-pompiers professionnels de 2^{ème} classe) sont accessibles aux sapeurs-pompiers volontaires qui remplissent les conditions suivantes :

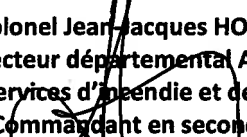
- Répondre aux conditions générales d'accès à la fonction publique,
- Etre âgés de 18 ans révolus au 1^{er} septembre 2017,
- Avoir l'aptitude physique et médicale adaptée au recrutement de sapeur,
- Etre SPV en activité et justifier de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant validé la totalité des unités de valeur de la formation initiale.

Le nombre de poste à pourvoir par ce biais sera dépendant des besoins identifiés et du nombre de recrutement de caporaux, sachant que le ratio maximum prévu par la réglementation est de un sapeur recruté sans concours pour deux caporaux figurant sur liste d'aptitude.

Les modalités des épreuves de sélection propres au recrutement des sapeurs seront précisées par note de cadrage.

Les candidatures manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé (et de l'attestation d'inscription sur liste d'aptitude du concours de sapeur de 1^{ère} classe, le cas échéant), devront être adressées au plus tard **le 07 juin 2017** à :

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS
27 A rue du Cardinal Mathieu
54043 NANCY CEDEX


Colonel Jean-Jacques HORB
Directeur départemental Adjoint
Des services d'incendie et de secours,
Commandant en second